



# Horizon 20

## Bulletin d'information pour les personnes migrantes à Genève

### COVID-19: vaccination

Si vous faites partie des catégories à risque mais n'avez pas d'assurance maladie, vous pouvez accéder à la vaccination contre le COVID-19 par le biais de la CAMSCO. Le vaccin est gratuit. Pour les personnes non-vulnérables, la vaccination n'a pas encore commencé, merci de vous renseigner régulièrement auprès de la CAMSCO. Vous pouvez aussi appeler la hotline COVID au 0800 909 400.

### École primaire : inscription

Chaque enfant habitant à Genève a le droit et le devoir d'aller à l'école, que la famille ait ou non un permis de séjour. Cette année, tous les **enfants nés avant le 01.08.2017** commencent l'école le **30.08.2021**. Si vous n'avez pas encore inscrit votre enfant, vous devez contacter par téléphone la direction de l'école la plus proche de votre domicile.

Pour être scolarisé-e, votre enfant doit avoir une assurance-maladie. Le CCSI s'occupe de cette démarche pour les enfants sans permis de séjour. Prenez rendez-vous, venez avec votre pièce d'identité et celle de votre enfant ainsi que votre adresse. Il/elle pourra commencer l'école dès que vous aurez passé au CCSI.

### Activités parascolaires et restaurants scolaires

Selon votre revenu, vous avez droit à la **gratuité** pour les activités du parascolaire, où que vous habitiez à Genève. Le CCSI peut vous aider à faire la demande. Attention, il faut faire la demande à chaque rentrée scolaire et avant fin novembre.

#### Inscriptions 2021-2022

Les inscriptions pour le parascolaire et pour les restaurants scolaires ont lieu du 29 mars au 12 mai 2021. Comme l'année passée, les parents qui n'ont pas un compte e-démarches peuvent passer par la ligne téléphonique. **NE MANQUEZ PAS CES DATES – sinon votre enfant ne pourra pas commencer à la rentrée!** Plus d'informations sur le site [www.giap.ch](http://www.giap.ch)

Si vous habitez en Ville de Genève et que vos revenus correspondent aux barèmes, le CCSI peut vous aider pour que le restaurant scolaire soit gratuit pour votre enfant. Amenez des copies de l'attestation de subside et des passeports valables. Pour les autres communes, demandez au CCSI pour savoir si une aide est possible.

Attention, vous devez toujours payer les cotisations et les repas que votre enfant n'a pas pris sans présenter d'excuse.

Les demandes pour les restaurants scolaires peuvent être déposées jusqu'au **16 juillet 2021** pour l'année scolaire 2020-21.

### Comment bénéficier de votre retraite en Suisse ?

Vous avez plus de 62 ans ? Demandez à la caisse de compensation un calcul provisoire de votre rente future AVS. Cette information vous permettra de décider quoi faire par la suite. Vous avez trois possibilités :

1. **Anticiper votre rente AVS** au maximum de 2 ans, c'est-à-dire bénéficier de votre rente AVS avant l'âge légal de la retraite. Cela entraînera une réduction de votre rente de 6% ou 13%, en fonction du nombre d'années d'anticipation de la rente ;
2. **Prendre votre rente AVS à l'âge légal** (64 ans pour les femmes, 65 pour les hommes) ;
3. **Ajourner votre rente AVS**, c'est-à-dire continuer à travailler entre 1 et 5 ans après l'âge légal de la retraite. Cela impliquera une augmentation de votre rente accumulée jusqu'à l'arrivée à l'âge légal de la retraite, (minimum 5,2%, jusqu'à 31,5% maximum), en fonction du nombre d'années d'ajournement de la rente.

**Attention !** Selon votre nationalité, si vous décidez de rentrer dans votre pays d'origine vous pourrez **exporter votre rente AVS dans votre pays d'origine** ou  **récupérer une partie des cotisations AVS** versées pendant toutes vos années de travail déclaré en Suisse.

Le CCSI organise des séances d'information en lien avec l'AVS, consultez les écrans ou demandez à l'accueil du CCSI. Par ailleurs, si vous approchez de l'âge de la retraite, n'hésitez pas à **demandez un rendez-vous à la consultation « Assurances Sociales »** du CCSI pour avoir plus de renseignements.



## Subside d'assurance maladie

Le subside pour l'assurance maladie doit être demandé chaque année, avant le 30 novembre. Si ce n'est pas déjà fait, rendez-vous au CCSI pour le demander et amenez la police d'assurance 2021. Cette année, les autorités **demandent les documents suivants** :

- a) si vous recevez des allocations familiales, une attestation du montant perçu en 2020;
- b) si vous (en tant qu'adulte) avez une assurance maladie, votre (vos) police(s) d'assurance 2021;
- c) vos abonnements de bus.

Si vous avez un permis ou que vous êtes imposé-e à la source, d'autres documents sont nécessaires. Demandez à la réception quels documents vous devez amener au rendez-vous.

Dès que vous recevez le subside, merci d'en apporter une copie à la réception du CCSI, en indiquant votre nom et votre numéro de téléphone.

Demander le subside ne vous pénalisera pas pour d'autres démarches car il s'agit d'un droit en fonction de votre revenu. Le subside ne peut être demandé que pour les enfants domiciliés dans le canton de Genève, le CCSI ne peut pas faire cette démarche si vous vivez en France voisine.

Le subside couvre au maximum 102.- de la prime d'assurance des enfants. Tous les mois, vous devrez payer ce qui dépasse ce montant. Si vous avez des assurances complémentaires, vous devrez les payer entièrement : elles ne sont jamais comprises dans le subside.

L'enregistrement de votre subside par l'assurance maladie prend du temps. Dans l'intervalle, le mieux est de payer vous-même les premières factures de primes (qui vous seront ensuite remboursées) ou de contacter le CCSI pour que nous essayions de bloquer les factures.

## Crèches

Il est très difficile de trouver une place en crèche à Genève. Le CCSI peut vous aider à augmenter vos chances d'en obtenir, mais sans garantie. Si vous habitez ou travaillez en ville de Genève, adressez-vous au Bureau d'Information de la Petite Enfance (BIPE), rue du Cendrier 8. Sinon, rendez-vous au Secteur de la Petite Enfance de votre commune. Si un tel service n'existe pas là où vous habitez, faites une pré-inscription dans les crèches les plus proches de votre domicile et/ou de votre lieu de travail. Vous devrez présenter la police d'assurance de votre enfant.

Le CCSI peut écrire une lettre pour appuyer votre demande, mais sans promesse de résultat : prenez rendez-vous auprès de la consultation *Enfance, éducation et santé*. Le coût de la garderie dépend de votre revenu. Il n'existe actuellement pas d'aides pour payer ces mensualités.

## Assurance responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile (RC) couvre les dégâts que vous ou vos proches causez à d'autres personnes ou à leurs biens (p. ex., votre enfant casse la fenêtre du voisin en jouant au foot, ou vous rayez une voiture en sortant d'un parking).

Cette assurance est **obligatoire** pour inscrire votre enfant à la crèche, pour les camps de vacances, pour pouvoir louer un logement ou pour conduire une voiture. Elle coûte environ CHF 120.- par année, et vous couvre vous ainsi que vos enfants mineurs qui vivent avec vous. Vous pouvez contracter cette assurance à tout moment dans l'année. Renseignez-vous lors de votre prochain rendez-vous ou à la réception du CCSI.

## Permanence d'accueil et information

Pendant ces temps difficiles, l'équipe de la permanence d'accueil et information du CCSI reste à votre disposition, sans rendez-vous, tous les jours de la semaine, par téléphone ou directement dans nos locaux.

En toute compétence et confidentialité, elle répond à vos questions liées à la migration et la vie à Genève en français, espagnol, italien, portugais, anglais et arabe. Nous offrons aux personnes migrantes à Genève des informations de base sur les démarches à entreprendre pour leur permettre la meilleure intégration possible (assurances maladie, inscription à l'école, demande de permis, assurances sociales, accès aux soins, emploi, lieux d'accueil, logement, emploi, cours de français, etc.). Nous évaluons la possibilité d'obtenir un rendez-vous au CCSI ou nous réorientons vers le réseau associatif genevois correspondant à vos besoins.

Sur rendez-vous, la permanence d'accueil vous aide aussi dans la gestion des documents de l'assurance maladie (police, factures de prime, décomptes de prestations et subside). De plus, elle organise tout au long de l'année des séances d'information en diverses langues. Pour connaître les prochaines dates et d'autres informations importantes, consultez notre site internet multilingue : [www.ccsi.ch](http://www.ccsi.ch)

L'équipe de l'accueil collabore étroitement avec les consultations du CCSI, vous pouvez vous adresser à elle en toute confiance. N'hésitez pas à prendre contact avec nous et à nous faire part de vos questions!